

5 530 381

cours d'eau à plus de 65.00m de l'élément épurateur

terrain boisé,
déboisement min. 2.00m
de l'élément épurateur

B. M. clou sur
arbre
él.: 100.00

12.48

17.51

S1

B.M.

puits
projeté

Chemin Parkinson

Légende:

- limite de propriété
- conduite
- clôture
- haut de talus
- bas de talus
- boisé
- superficie non disponible pour
- borne trouvée
- sondage
- poteau
- repère de nivellement
- puits
- arbre
- fosse septique
- fosse de rétention

NEVEU RIVEST
TECHNOLOGUES
B 450.754.1352
C 450.898.4227
C 450.898.4228

Titre : Localisation

Projet : 5 530 381
Saint-Alphonse
Rodriguez

Dessiné par:
Philippe Neveu

Approuvé par:
Philippe Neveu

Échelle:
1:500

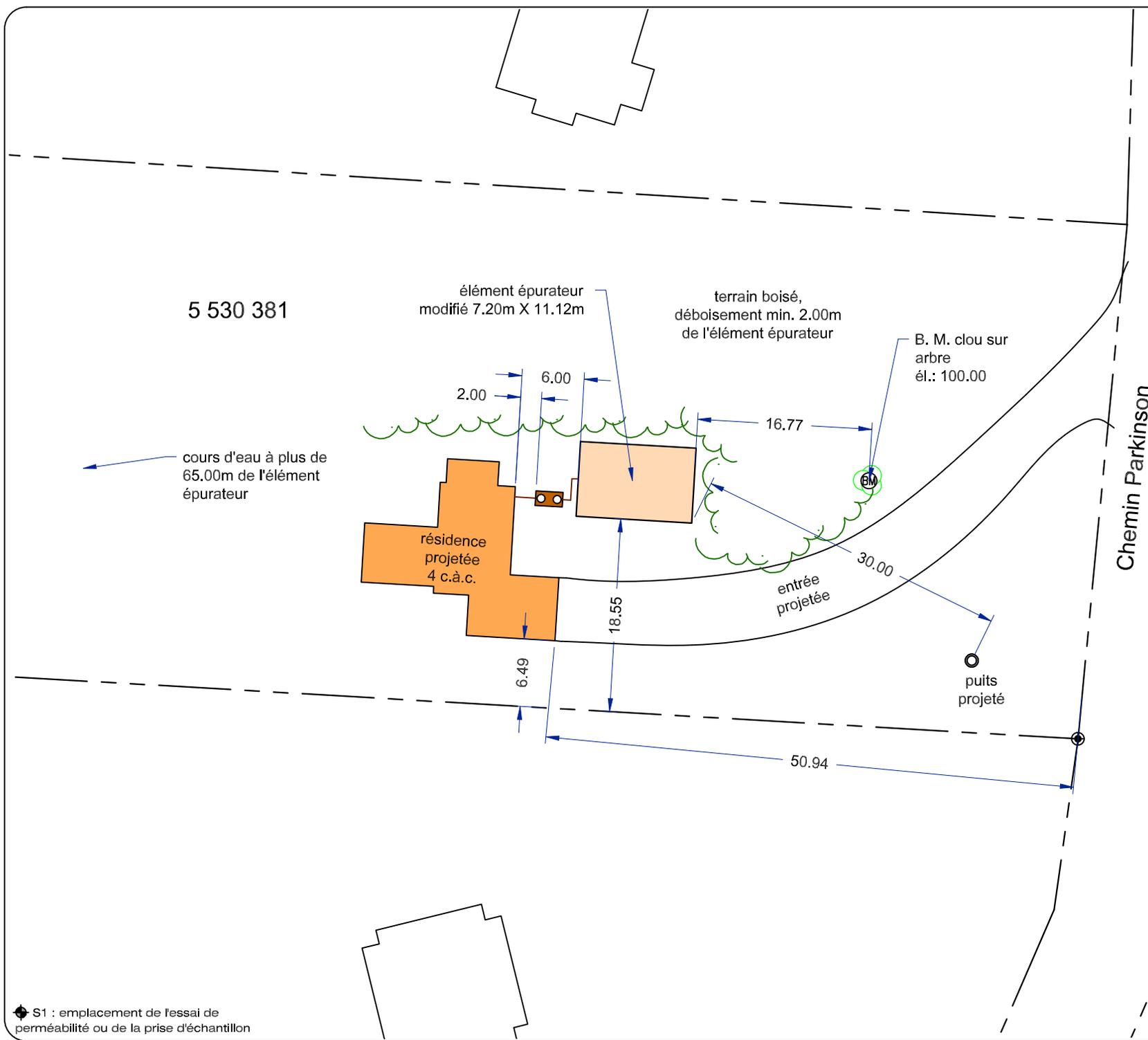
Date:
23-mai-25

page
1 de 5

mesures
en mètres



◆ S1 : emplacement de l'essai de perméabilité ou de la prise d'échantillon



5 530 381

élément épurateur
modifié 7.20m X 11.12m

terrain boisé,
déboisement min. 2.00m
de l'élément épurateur

B. M. clou sur
arbre
él.: 100.00

cours d'eau à plus de
65.00m de l'élément
épurateur

résidence
projetée
4 c.à.c.

entrée
projetée

puits
projeté

Chemin Parkinson

Légende:

- limite de propriété
- conduite
- clôture
- haut de talus
- bas de talus
- boisé
- superficie non disponible pour
- borne trouvée
- sondage
- poteau
- repère de nivellement
- puits
- arbre
- fosse septique
- fosse de rétention

NEVEU RIVEST
TECHNOLOGUES
B 450.754.1352
C 450.898.4227
C 450.898.4228

Titre : implantation

Projet : 5 530 381
Saint-Alphonse
Rodriguez

Dessiné par:
Philippe Neveu

Approuvé par:
Philippe Neveu

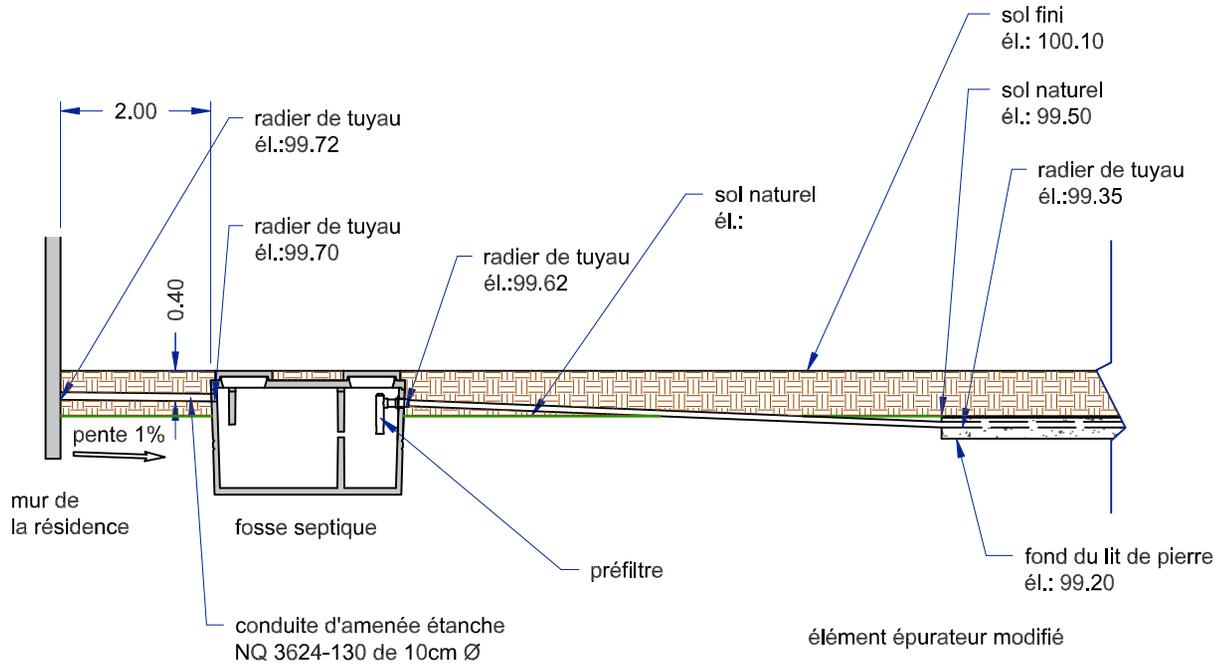
Échelle: 1:500 Date: 23-mai-25

page 2 de 5 mesures en mètres

ORDRE DES TECHNOLOGUES
PHILIPPE NEVEU
I.T.P.
15210
DU QUÉBEC
PROFESSIONNELS

◆ S1 : emplacement de l'essai de perméabilité ou de la prise d'échantillon

B. M. clou sur arbre
él.: 100.00



NOTE : Pour éviter l'utilisation d'une station de pompage, la plomberie peut être rehaussée.

Poste de pompage

Dans le cas où un poste de pompage est requis, l'entrepreneur doit s'assurer qu'il est étanche.

- Le niveau d'implantation du poste de pompage doit permettre une pente réceptrice d'au moins 1% de la conduite d'amenée de la fosse septique vers l'entrée de cette dernière. Aucun remblai ne sera accepté par-dessus le couvercle.
- La conduite d'amenée doit être d'un diamètre minimum de 7,5 cm. et conforme à la norme NQ-3624-130
- Le poste de pompage doit être muni d'une ouverture de visite suffisamment grande afin qu'une personne puisse y accéder.
- L'entrepreneur verra à s'assurer de son isolation contre le gel.
- Une alarme devra être installée et la capacité de la pompe devra être de 17 litres à la minute à 27 litres à la minute

Conduite d'amenée

- Lorsque les eaux usées sont acheminées par gravité, la pente de la conduite d'amenée doit être d'au moins 1% et d'au plus 2%.
- Son diamètre doit être d'au moins 10 cm. et doit être conforme à la norme NQ 3624-130. Tout changement de direction doit être réalisé à l'aide de coudes dont l'angle inférieur ou égal à 22.5 degrés.
- Les raccordements doivent être réalisés afin de s'assurer qu'ils soient étanches et toutes les conduites doivent être protégées contre le gel.

Fosse septique

- La fosse septique doit être conforme à la norme NQ 3680-905
- La hauteur du remblai au-dessus de la fosse ne doit pas excéder 90 cm.
- L'entrepreneur verra à s'assurer de l'isolation contre le gel de la fosse septique ainsi que les deux ouvertures de visite.
- La mise à niveau ainsi que la distance minimum requise indiquée au plan doivent être vérifiées et corrigées s'il y a lieu
- La fosse septique doit être raccordée à une conduite de ventilation d'au moins 10 cm, de diamètre ou être raccordée à la conduite de ventilation de la maison. Son installation doit être conforme au Code de plomberie du Québec.
- La fosse septique doit être munie d'un préfiltre.

Légende:

tuyau rigide perforé
de 7.5cm Ø NQ 3624-050

tuyau rigide non perforé
de 7.5cm Ø NQ 3624-130

terrain gazonné

- remblai perméable à l'air
- gravier ou pierre concassée 1.5 à 6cm
- terre végétale
- sable filtrant Q-2, r.22
- sol non remanié très perméable
- sol non remanié perméable
- sol non remanié peu perméable



Titre : coupe de niveau
des composantes

Projet : 5 530 381
Saint-Alphonse
Rodriguez

Dessiné par:
Philippe Neveu

Approuvé par:
Phillippe Neveu

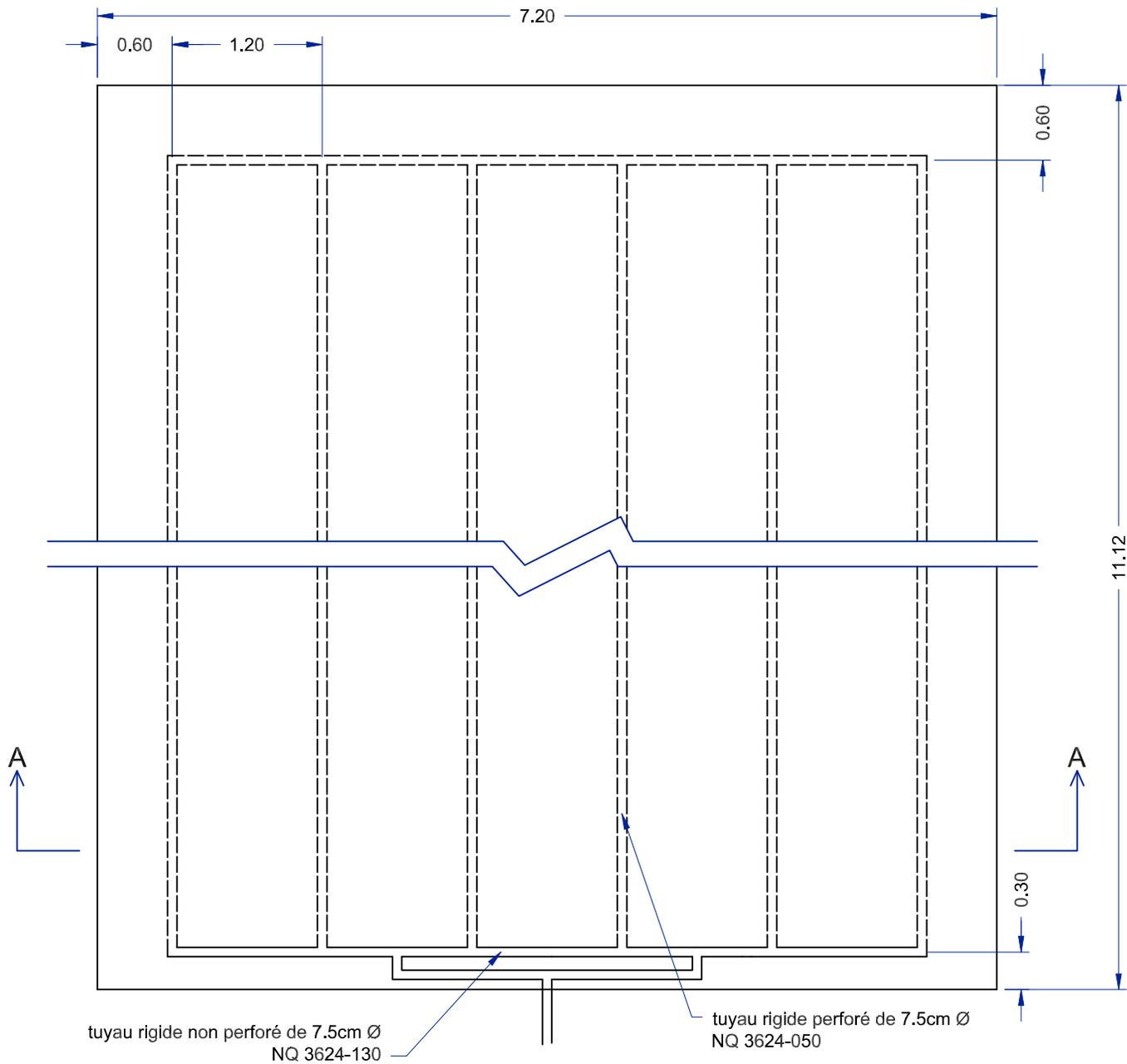
Échelle:
1:100

Date:
23-mai-25

page
3 de 5

mesures
en mètres





Légende:

tuyau rigide perforé
de 7.5cm Ø NQ 3624-050

tuyau rigide non perforé
de 7.5cm Ø NQ 3624-130

terrain gazonné

- remblai perméable à l'air
- gravier ou pierre concassée 1.5 à 6cm
- terre végétale
- sable filtrant Q-2, r.22
- sol non remanié très perméable
- sol non remanié perméable
- sol non remanié peu perméable

Titre : élément
épurateur modifié

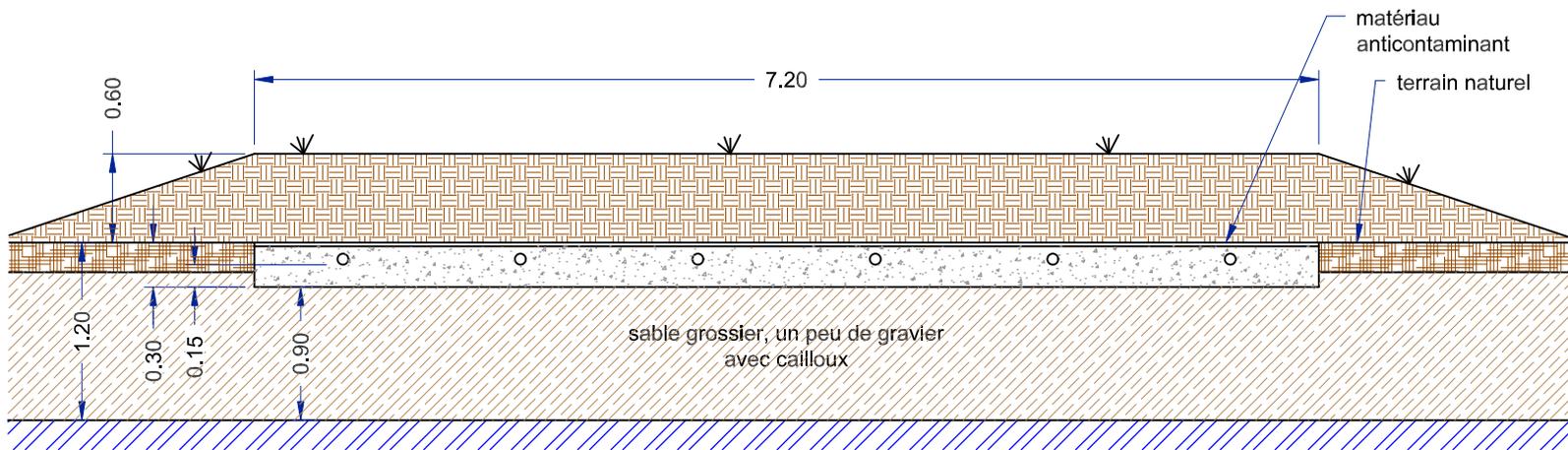
Projet : 5 530 381
Saint-Alphonse
Rodriguez

Dessiné par:
Philippe Neveu

Approuvé par:
Philippe Neveu

Échelle: 1:100 Date: 23-mai-25

page 4 de 5 mesures en mètres



N.M.M.E.S.

coupe A-A

Élément épurateur modifié

- L'implantation doit être établie conformément aux plans faisant partie de ce rapport.
- La couche de pierre concassée ou de gravier doit être à niveau.
- La disposition des tuyaux et des matériaux doivent être conformes aux plans faisant partie du présent rapport.
- Des mesures doivent être prises pour éloigner les eaux de ruissellement du terrain récepteur.
- Tous les tuyaux étanches ainsi que les accessoires de raccordement doivent être conformes à la norme NQ 3624-130 et doivent avoir un diamètre égal ou supérieur à 7,5 cm.
- Tous les tuyaux perforés ainsi que les accessoires de raccordement doivent être conformes à la norme NQ 3624-050 et doivent avoir un diamètre égal ou supérieur à 7,5 cm.
- Le gravier ou la pierre concassée utilisés doivent être exempts de particules fines. Le diamètre des particules doit être compris entre 1,5 et 6,0 cm.
- Le matériau anticontaminant doit être constitué d'un matériel perméable à l'eau et à l'air permettant la rétention des particules du sol.
- Le matériau utilisé pour le remblai devra être perméable à l'air, et devra permettre l'implantation et la survie d'une végétation herbacée. Une pente doit lui être donnée pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.
- Si l'ensemencement est choisi pour recouvrir le remblai, un média devra être installé afin d'empêcher les semences d'être entraînées par l'érosion provoquée par les pluies.

Légende:

tuyau rigide perforé
de 7.5cm Ø NQ 3624-050

tuyau rigide non perforé
de 7.5cm Ø NQ 3624-130

terrain gazonné

- remblai perméable à l'air
- gravier ou pierre concassée 1.5 à 6cm
- terre végétale
- sable filtrant Q-2, r.22
- sol non remanié très perméable
- sol non remanié perméable
- sol non remanié peu perméable



Titre : coupe A-A

Projet : 5 530 381
Saint-Alphonse
Rodriguez

Dessiné par:
Philippe Neveu

Approuvé par:
Philippe Neveu

Échelle:
1:100

Date:
23-mai-25

page
5 de 5

mesures
en mètres

